

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/24

ID : 074-217400795-20241216-2024\_037\_DE-DE

**Séance du lundi 16 décembre 2024**, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le 10 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h00, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Nombre de votants : 9 + 4 POUVOIRS

Présents (9) : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORBINEAU Elodie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; HARZO Marie  
Messieurs BRIAND Sébastien ; BIBOLLET Maxime ; M. ALBANEL Xavier (est arrivé à 20h20, vote à partir de la délibération n°2024-037)

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (4) : M. PERRISSIN-FABERT Frédéric donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme POYET-MOREUL Evelyne

M. BASTARD-ROSSET Benoît donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

**DELIBERATION  
N° 2024/037**

**VOTE DES TARIFS DE L'EAU POTABLE ANNÉE 2025**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-7 et suivants ;

Vu la convention en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, entre la Commune de les Clefs et la Société Publique Locale « O des Aravis », au sujet de la délégation de service public de production et de distribution de l'eau potable, instituant une augmentation annuel des tarifs selon des indices d'actualisation et les besoins évalués de financement ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du 1<sup>er</sup> octobre 2019 modifiant les dispositions relatives au bordereau des prix des prestations, à son indice de révision ainsi qu'à l'indice de révision des tarifs annuels ;

Vu les dispositions de l'arrêté du 6 août 2007 modifié le 1<sup>er</sup> janvier 2010 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé ;

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissements rappelé ci-dessous relatif à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la Commune de Les Clefs :



**Les Clefs / Contrat AEP**



Projets en cours	Subventions	Total	MOE	2024	2025	2026	2027	2028	
LCS Prévision budgétaire travaux impératifs (aléas...), non programmable et essentiel		132 087,20 €	7 925 €	16 800 €	8 235 €	8 235 €	8 235 €	8 235 €	
Extension Rvx AEP Belchamp / Montisbrand	30% 73 098 €	243 659,00 €	14 620 €		97 464 €	146 195 €			
Reprise vidange réservoir du Verquois	30% 9 000 €	10 000,00 €	600 €			10 000 €			
Travaux de renouvellement de la conduite des fontains en grpt de cde avec TH5 et SEL, quote part LCS	30% 2 218 €	7 393,00 €	444 €	7 393 €					
Refaction de la vidange à l'intérieur du réservoir Verquois		15 000,00 €			15 000 €				
LCS AEP Renouvellement contractuel de 0,7% (22 Km)		967 328,21 €	58 040 €				69 292 €	69 292 €	
Reprise des drains du captage du Veufflet	50% 35 000 €	70 000,00 €	4 200 €		70 000 €				
<b>Total</b>	<b>113 316 €</b>	<b>1 445 467 €</b>	<b>85 828 €</b>	<b>24 193 €</b>	<b>190 698 €</b>	<b>164 430 €</b>	<b>77 526 €</b>	<b>77 526 €</b>	
			<b>Dont extension</b>		<b>198 624 €</b>	<b>3 697 €</b>	<b>77 971 €</b>	<b>116 956 €</b>	<b>- €</b>
			<b>Dont renouvellement</b>		<b>1 246 844 €</b>	<b>20 497 €</b>	<b>112 728 €</b>	<b>47 474 €</b>	<b>77 526 €</b>

Ce PPI pourra être appliqué sous réserve :

- Du retour de l'équilibre économique du contrat ;
- De la réaffectation des emprunts ;
- De la participation éventuelle de la commune sous la forme d'un fonds de concours.

Considérant que la commune est compétente en matière d'eau potable ;

Considérant que la mise en œuvre du Plan Pluriannuel des Investissements actualisé en 2024 ne peut être déployé que dans le respect de l'équilibre économique du contrat liant la commune à la SPL O des Aravis ;

Il est présenté au conseil 3 propositions de révision tarifaire applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Eau potable	1 <sup>ère</sup> PROPOSITION Tarifs 2024= Tarifs 2025*		
Tarifs 2025	HT	TVA.	TTC
Part fixe	173,850 €	5,5%	183,412 €
Part variable	2,060 €	5,5%	2,173 €

Eau potable	2 <sup>ème</sup> PROPOSITION financement investissements 2025* :		
Tarifs 2025	HT	TVA.	TTC
Part fixe	192,000 €	5,5%	202,560 €
Part variable	2,400 €	5,5%	2,532 €

% d'augmentation par rapport à 2024

+ 10,440 %

+ 16,505 %

Eau potable	3 <sup>ème</sup> PROPOSITION financement partiel investissements 2025*		
Tarifs 2025	HT	TVA.	TTC
Part fixe	180,000 €	5,5%	189,900 €
Part variable	2,250 €	5,5%	2,374 €

+ 3,537 %

+ 9,223 %

\*Ces tarifs ne prennent pas en compte l'impact de la réaffectation des emprunts.

S'agissant des tarifs spéciaux (notamment pour les agriculteurs), il est proposé de fixer le tarif à l'identique des tarifs principaux ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 12 voix POUR et 1 CONTRE :

**APPROUVE** les tarifs de l'eau potable de la 3<sup>ème</sup> proposition relevant de la compétence communale à compter du 1er janvier 2025 :

Part fixe : 180,00 € H.T.

Part variable : 2,250 € H.T.

**FIXE** ces tarifs principaux approuvés aux tarifs spéciaux (notamment pour les agriculteurs) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire des Clefs à engager toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs les jours, mois et an susdit.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,  
Nathalie BULEUX

*Buleux*